L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureaux, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
SAMEDI MATIN, 27 MAI.

Ordre officiel.

VENTE DE PROPRIETES FONCIERES — Par ordre du major-général Banks, en date du 24 mai 1865, aucune vente ou aucun transfert de propriété foncière quelconque n'aura lieu, à moins de décret de la Cour de District des Etats Unis, avant que l'avis relatif à une pareille vente ou à un pareil transfert ait été approuvé par le commandant du département, et l'agent spécial surintendant du Trésor des Etats Unis, 3me agence, à la Nouvelle Orléans. Les ventes ou transferts opérés sans qu'il en ait été donné avis, seront tenus pour non valables; et toute personne vendant ou transférant des propriétés foncières sans en donner préalablement avis sera, sur conviction, de contravention, punie pour violation des ordres militaires et la propriété ainsi transférée sera sujette à confiscation.

ORDRE IMPORTANT
RELATIF A L'ACHAT DES COTONS.

Le secrétaire du Trésor a lancé l'ordre qui suit pour réglementer l'achat du coton dans les Etats déclarés en insurrection:

Département du Trésor, 9 mai.

1. Le secrétaire du Trésor nomme, avec l'approbation du Président, des agents pour acheter pour les Etats-Unis, conformément aux instructions spéciales du secrétaire du Trésor, les produits des Etats déclarés en insurrection, aux endroits qui seront, de temps à autre, désignés par le secrétaire du Trésor comme marchés ou places d'achats. Les agents précédemment nommés pour les places désignées sous l'empire des règlements précédents, continueront leurs agences comme s'ils étaient nommés sous l'empire des règlements présents.

2—Avant d'entrer en fonctions, chacun des agents ainsi nommés souscrira une obligation, avec des sûretés dans la forme prescrite, d'une somme pécuniaire qui sera fixée par le secrétaire du Trésor, et qui répondra du fidèle accomplissement de son devoir et garantira qu'il ne s'engagera ni directement ni indirectement dans l'achat de produits pour compte particulier, et qu'il ne sera nullement intéressé dans les produits achetés par lui et dans les sommes ou les profits qui en proviendront.

3—Les opérations des agents acheteurs se borneront au seul article du coton, et ils donneront avis public dans l'endroit où ils seront envoyés, qu'ils achèteront, conformément à ces règlements, tout le coton non capturé et non abandonné qui pourra leur être apporté.

4—Pour se conformer à la section 8 de l'acte du 2 juillet 1861, les agents recevront tout le coton ainsi apporté et en rendront immédiatement au vendeur les trois quarts, qui devront représenter une qualité moyenne de la totalité d'après le certificat d'un expert ou d'un classeur juré.

5—Tout le coton acheté et revendu par les agents acheteurs sera exempt de tous droits et de toutes taxes internes, et l'agent qui vendra le marquera du mot "Free" et fournira à l'acheteur un compte de vente qui décrira clairement et avec soin le caractère du coton et la quantité vendue, et qui contiendra un certificat portant qu'il est exempt de taxes et libre de droits comme il est dit ci-dessus.

6—Les agents acheteurs tiendront un registre complet et soigné de toutes les transactions, comprenant les noms de toutes les personnes desquelles ils pourront acheter, la date de l'achat, une description du coton acheté par eux, et la quantité et la qualité dudit coton, ainsi que celles du quart retenu par eux. Une transcription de ce registre sera transmise au secrétaire du Trésor le 1er de chaque mois.

7—Des ventes de coton retenu par l'agent acheteur, conformément à l'art. 4 du règlement, comme différences entre les trois quarts du prix du marché et le prix plein dans la ville de New York, pourront être faites par les dits agents, aux endroits, aux époques et de la manière qui pourront être prescrites dans des instructions spéciales du secrétaire du Trésor. Quand ces ventes se seront pas autorisées, les agents expédieront le coton sans délai à New York, aux meilleures conditions possibles, ou le consignant jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné à S. Draper, agent du coton et payeur à cet endroit. Il faudra faire pour ces expéditions des chartes partie en triple; l'une d'elles sera envoyée à l'agent à New York, l'autre au secrétaire du Trésor et la troisième gardée par l'agent acheteur.

8—Avant la fin de chaque mois, et à temps pour que cela puisse servir, l'agent acheteur, préparera et enverra au commissaire des Dépenses une évaluation complète des dépenses probables de son bureau pour le mois qui suivra, et le montant de cette évaluation sera de toute somme due par suite d'insuffisance dans les évaluations précédentes ou en déduisant ce qui pourra ne pas avoir été dépensé des sommes envoyées précédemment, sera envoyé au dit agent acheteur. Les agents acheteurs exigeront des reçus en triple de tous les fonds qui leur seront remis. Un de ces reçus sera envoyé au payeur, un au premier auditeur du Trésor, avec ses comptes, et le troisième sera gardé par l'agent.

9—Il est interdit à tout agent d'acheter des produits d'Etats en insurrection, quand ces produits auront été capturés par les forces militaires ou navales des Etats Unis, ou abandonnés par leur légitime propriétaire.

10—Ces règlements, qui ont pour objet de révoquer et d'annuler tous les autres précédemment faits sur ce sujet, prendront effet et seront en vigueur à partir du 10 mai 1865.

HUGH McCULLOCH,
secrétaire du Trésor.

Approuvé, salle de l'Exécutif, Washington, 9 mai 1865.

ANDREW JOHNSON.

L'EMPRUNT 7-30—Il a été pris à la Nouvelle Orléans, depuis huit jours, $610,500 de l'emprunt 7-30 des Etats-Unis. Cet emprunt se place avec une rapidité extraordinaire et est fort recherché parmi nos capitalistes. On en trouvera les bases dans une annonce insérée plus loin.

BUREAU DE LA
Compagnie d'Assurance Mutuelle DU SUN,
De la Nouvelle Orléans.
NEUVIEME ETAT ANNUEL.
Pour l'année expirée le 31 décembre 1864.

Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1864.....$129,123 25
Primes sur les risques d'ouverture des 2 mois suivants.....
Total des primes.....$161,428 26
Savoir—Sur les risques d'incendie.....$144,668 06
Sur les risques de mers.....16,759 17
Sur les risques de rivières.....2,821 02 $164,128 25
En moins, risques non expirés le 31 décembre 1864.....$32,709 00
En moins, primes remboursées.....1,450 50 34,159 50
Montant net des primes le 31 décembre 1864.....$130,268 75
Pertes payées dans la même période, savoir:
Sur les risques d'incendie.....$38,002 37
Sur les risques de mers.....
Sur les risques de rivières.....27,518 81
Sommes en sus.....3,138 50 $68,661 45
Ajouter: Réassurances, frais, intérêt &c., escompte et intérêt en moins, profits perdus.....$15,584 19
Taxes des Etats Unis, de l'Etat et de la ville.....38,551 73
Assignement militaire.....12,500 00 126,250 17
Balance réservée.....$ 2,018 40
L'actif de la Compagnie est comme suit:
Placé en bons de la ville et autres bons.....$582,000 00
Placé en actions de banques et de la Compagnie de gaz.....211,500 00
Prêts garantis par des actions &c.....125,900 00
Scrip de compagnie d'Assurance mutuelle.....51,000 00
Effets pour primes.....38,415 84
Primes dues et en voie de perception.....38,042 70
Billets n'ayant pas cours.....63,844 75
Somme en banque et en caisse.....23,631 40
Total de l'actif.....$1,136,545 28

Le tableau qui précède est une copie exacte et fidèle tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président,
JAS. EDWARDS, Secrétaire.

Etat de la Louisiane.
Paroisse d'Orléans — Ville de la N.Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 18 janvier 1865.
SAMUEL MYERS, deuxième juge de paix dans et pour la paroisse d'Orléans.

L'intérêt de SIX POUR CENT sur les certificats de profit non encore payés, sera payé à partir du 15 février prochain.

THOMAS SLOO, Président,
JNO. G GAINES, Vice-Président.
JAMES EDWARDS, Secrétaire.

—DIRECTEURS—
James D. Denegre, E. J. Hart,
John G Ricks, H. Kershaw
J. H. Stauffer, John H. Dalinas,
Sumpter Turner, H. F. Baldwin,
E. Sloore, J. H. Sree,
Thomas Sloo.

23 janv—3M

FONTAINBLEAU MAIN RAIL ROAD,
SPRING AND SUMMER ARRANGEMENT.
Fare to and from the Lake same day 15 cents. Fare from Gentilly Station 10 cents each way.

ON and after SATURDAY, 1st April, 1865, the trains on this road will run as follows:

DEPARTURE OF CARS.

FROM CITY END.		FROM LAKE END.	
4 o'clock, A. M.	horse car	5½ o'ck, A. M.	st'm train
5½ " "	st'm train	7 " "	"
7½ " "	"	8½ " "	"
9 " "	"	10 " "	"
10½ " "	"	11½ " "	"
12 " M.	"	1 " P. M.	"
2 " P. M.	"	2½ " "	"
3 " "	"	3½ " "	"
4 " "	"	4½ " "	"
5 " "	"	5½ " "	"
6 " "	"	6½ " "	"
7 " "	"	7½ " "	"
8 " "	"	9 " "	horse car.

Passengers for Gentilly Station must notify the Conductor prior to the departure of the train.

G. PANDELY, Superintendent.

WOOL. WOOL.
HIGHEST prices paid for wool, by
A. F. DUNBAR,
(24d) 56 Commercial st.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent
DE LA NOUVELLE-ORLEANS
ONZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte amendée, cette Compagnie publie l'état suivant de ses affaires Mercredi des primes pour l'année expirée le 30 avril 1864.

Primes sur risques d'incendies	$132,045 16	
Primes sur les risques de mers	27,497 77	
Primes sur les risques de rivières	17,537 00	$176,981 93
Montant net des primes pour l'année expirée le 30 avril 1864		
Pertes diverses payées		$135,070 94
Pertes d'incendie	$45,205 83	
Risques d'incendie	46,505 83	
Risques de mers	14,575 00	
Risques de rivières	10,400 00	$71,681 11
Plus les dépenses générales, les taxes, les profits et pertes, moins l'escompte et les polices (bon compris la balance d'intérêt tenue en réserve		56,775 72—108,656 61
Profit net des primes pour l'année expirée le 30 avril 1864		27,021 93
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Prêts garantis et actions publiques		$92,744 83
Prêts sur hypothèques		29,145 00
Effets pour primes, &c		51,055 00
Du pour primes et en voie de perception		23,648 72
Propriété foncière (bureau dans la rue du Canal)		60,000 00
1600 actions de banque		120,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane, de la ville et autres bons		489,000 00
Argent n'ayant pas cours		63,620 00
Scrips d'autres compagnies		34,105 00
En caisse		23,618 10
Total de l'actif		$1,012,422 60

Le susdit document est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, Président.
WM. H. RICE, Secrétaire pro. tem

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 31 mai 1865.
P. H. O'NEAL,
Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.

Les directeurs ont résolu de payer un intérêt de six pour cent l'an, sur tous les certificats non payés de profits, sur portions des dits certificats on à leurs ayant cause, à partir du premier lundi de juillet prochain.

THOMAS A. ADAMS, Président.
GEO. JONAS, Vice Président.
MW. H. RICE, Secrétaire pro tem.

DIRECTEURS.

Thos. A. Adams,	G. W. Griffon,	S. B. Newman,
Samuel Hall,	George Ruleff,	F. Antoine,
R. B. Sumner,	F. F. Folger,	F. Moss,
S. H. Kennedy,	J. M. Lapeyre,	C. Schneider,
Samuel Smith,	J. N. Jackson,	J. A. Mitchell,
A. Duthill,	George Jones,	Wm Edwards,
Robert Geddes,	W. H. Robinson,	E. Giquel,
Mazin Puig,	C. T. Buddecke,	F. A. Foley,
James J. Hanna,	H. Fielleen,	Thos. L. Dix,
A. U. Ober,	P. Simms,	A. Thomson.

Compagnie d'Assurance Mutuelle
DE LA LOUISIANE,
Au coin des rues Camp et Gravier.
ONZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Total des primes pour l'année expirée le 30 avril 1864		
Primes sur risques d'incendies		$256,711 65
Savoir—primes d'incendie	154,091 98	
do de mer	75,912 65	
do de rivières	15,707 07	$326,711 5
En moins, primes remboursées	$2,026 81	
do primes non déterminées	31,109 00	$33,135 84
Montant net des primes		$293,575 84
Pertes payées, savoir—		
Pertes d'incendie	$25,201 21	
do sur mer	35,216 27	
do sur rivières	3,555 25	
	$64,944 71	
Taxes et revenu intérieur	$12,281 35	
Réassurances, frais, &c. intérêt en moins	25,579 03	$121,805 19
Balance		$71,810 68
Six pour cent d'intérêt sur des certificats de scrip non payés		29,025 00
Bénéfice net		41,985 67
Montant net des primes		$293,575 84
A déduire—montant non participant pas au dividende		25,466 59
Montant net des primes participant		$268,109 27
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Placé en propriétés foncières		$42,775 75
Placé en hypothèque sur propriétés foncières		$53,200 00
Placé en bons de la ville et autres bons		107,000 00
Placé en actions de banques		46,200 00
Placé en scrip de la Compagnie d'Assurance Mutuelle		101,746 25
Prêts garantis par des actions		80,175
Effets		30,741 65
Primes en voie de perception		44,416 10
Diverses sommes dues à la Compagnie		41,715 81
En caisse		24,520 17
Total		$630,965 10

Le susdit tableau est une copie tirée des livres de la Compagnie.

CHARLES BRIGGS, Président.
L. F. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle Orléans.
Assermenté et souscrit par devant moi, ce 31 mars 1865.
L. MUNIER, de Juge de Paix.

Les Directeurs ont déclaré, en faveur des actionnaires, un dividende de quinze pour cent sur le montant du stock payé; trois pour cent de ce dividende seront payés comptant et le reste sera porté au crédit du stock non encore payé. Ils ont de plus résolu de payer SIX pour cent d'intérêt sur les certificats de scrip non encore payés.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Jno J Adams	F Dorriva	
J H Elmer,	O Kohn,	
J Goldstein,	Jos Deynoodt,	
P Carmelite,	A Bouyeau,	
L F Generes,	J J Payne,	
R W Dadan,	J A Sotomayor,	
W. H. Schmidt,	A Contin,	

13—m&w A. Chiapella.

Compagnie d'Assurance Mutuelle
DES OITOYENS.
Nlle Orléans, 1er décembre 1864.

CONFORMEMENT à la requisition de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 novembre 1864, savoir:

Primes sur les incendies	$118,189 81	
Primes sur la marine	27,893 01	
Primes sur les rivières	12,065 41	$159,148 23
Primes en moins, non expirées	$20,718 10	
Primes remboursées	1,356 34	$22,016 3
Montant net des primes		$137,131
Pertes payées savoir:		
Risques d'incendies	$33,524 81	
Risques des mers	20,261 73	
Risques des rivières	8,545 03	
	$62,131 57	
Réassurances	3,765 34	
Dix pour cent remboursés	13,148 19	
Taxes et somestiques	10,476 26	
Frais, profits et pertes, intérêts, escompte, rétrocession et intérêt	27,929 10	117,577 47
Montant net que la Compagnie réserve pour payer les pertes non réglées		$19,684 27
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Effets pour primes		$37,308 18
Du pour primes et en voie de perception		51,782 50
Placé en actions de banque et en bons		143,184 50
Placé en actions de chemins de fer		22,311 50
Prêts garantis par des actions de banques, etc		18,027 70
Prêts sur hypothèques		52,080 00
Scrip de différentes compagnies d'assurance		11,970 00
En caisse		17,544 17
Total de l'actif		$303,229 16

ETAT DE LA LOUISIANE.
Le susdit tableau est une copie exacte tirée des livres de la dite Compagnie.

H. CASTAREDE, secrétaire.
O. GAILLARD, président.

Les Directeurs ont résolu de payer SIX POUR CENT D'INTERÊT sur les certificats non payés de profit, à partir de février 1865.

H. CASTAREDE, secrétaire.
O. GAILLARD, Président.

—DIRECTEURS.

J. Lorber,	Jas. A White,
H. D'Meza,	Ar. Hillenberger,
J. Lemoine,	Jno Gausse,
Dque Bouligny	J. A Stenne,
A. Bidault,	A. Vertain Degruy,
A. Marquez,	T. Avendano,
	O Gaillard

Compagnie d'Assurance Mutuelle
DES OITOYENS.
Nlle Orléans, 1er décembre 1864.

CONFORMEMENT à la requisition de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 novembre 1864, savoir:

Primes sur les incendies	$118,189 81	
Primes sur la marine	27,893 01	
Primes sur les rivières	12,065 41	$159,148 23
Primes en moins, non expirées	$20,718 10	
Primes remboursées	1,356 34	$22,016 3
Montant net des primes		$137,131
Pertes payées savoir:		
Risques d'incendies	$33,524 81	
Risques des mers	20,261 73	
Risques des rivières	8,545 03	
	$62,131 57	
Réassurances	3,765 34	
Dix pour cent remboursés	13,148 19	
Taxes et somestiques	10,476 26	
Frais, profits et pertes, intérêts, escompte, rétrocession et intérêt	27,929 10	117,577 47
Montant net que la Compagnie réserve pour payer les pertes non réglées		$19,684 27
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Effets pour primes		$37,308 18
Du pour primes et en voie de perception		51,782 50
Placé en actions de banque et en bons		143,184 50
Placé en actions de chemins de fer		22,311 50
Prêts garantis par des actions de banques, etc		18,027 70
Prêts sur hypothèques		52,080 00
Scrip de différentes compagnies d'assurance		11,970 00
En caisse		17,544 17
Total de l'actif		$303,229 16

ETAT DE LA LOUISIANE.
Le susdit tableau est une copie exacte tirée des livres de la dite Compagnie.

H. CASTAREDE, secrétaire.
O. GAILLARD, président.

Les Directeurs ont résolu de payer SIX POUR CENT D'INTERÊT sur les certificats non payés de profit, à partir de février 1865.

H. CASTAREDE, secrétaire.
O. GAILLARD, président.

—DIRECTEURS.

J. Lorber,	Jas A. White,
H. D'Meza,	Ar. Hillenberger,
J. Lemoine,	Jno Gausse,
Dque Bouligny	J. A Stenne,
A. Bidault,	A. Vertain Degruy,
A. Marquez,	T. Avendano,
	O Gaillard

Compagnie d'Assurance Mutuelle
DE LA NOUVELLE-ORLEANS
Nlle Orléans, 1er décembre 1864.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1864		$81,5[illegible]
Savoir: sur les risques d'incendie	$51,665 49	
dito de mer	24,347 34	
dito de rivière	3,012 72	$81,5[illegible]
Moins les primes remises	1,815 63	
Primes sur les risques non terminées	13,711 17	15,351 56 — $[illegible]
Montant net du crédit du compte de profits et pertes		13,302 [illegible]
Primes payées dans l'année		[illegible]
Pertes payées dans la même période, savoir:		
Sur les risques d'incendie	9,552 63	
dito de mer	16,003 47	
dito de rivière	1,757 44	27,313 17
Moins les pertes sur assurances	13,475 34	
Réassurances	3,347 50	
Taxes	6,638 16	
Dépenses, intérêt en moins	10,107 42	33,568 [illegible] — 21,112 [illegible]
Gain net		[illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Billets de capital		[illegible]
Billets hypothécaires		[illegible]
Effets pour primes à courte échéance	12,695 81	
Actions de banques et autres actions	12,007 01	
Billets fonciers	15,315 74	
Primes en voie de perception	2,119 52	
En caisse	10,570 63	
	50,519 29	10,662 27
Total de l'actif		$33,164 27

ETAT DE LA LOUISIANE
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans.

Qu'on se souvienne que le dix mai 1865, par devant moi, soussigné, juge de paix dans et pour la susdite ville, se sont présentés Hy Peychaud, président, et Louis Barnett, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact, et une copie correcte des livres de ladite Compagnie.

HY PEYCHAUD, président.
LOUIS BARNETT, secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce dix mai 1865.
ED. MEUNIER,
Troisième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.

La Direction a déclaré aujourd'hui un dividende de sept piastres par action formant le capital de la Compagnie, lequel dividende est libre de toute taxe du gouvernement et provient d'un gain net réalisé dans l'année expirée le 30 avril 1865. Ce dividende sera crédité comme versement sur les billets dontant pour actions et non payés.

—DIRECTEURS—

T. N. Blake,	P. Malechad,	L. Folger,
M Barrett Jr,	C. W. Bradbury,	F. A. Durrive,
J. B. St-Amand,	J. Vinoza Jr.	Hy Peychaud.

13 mai—1m

Louisiana Mutual Insurance Co.
CORNER OF CAMP AND GRAVIER STREETS.
ONZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Total des primes pour l'année expirée le 30 avril 1864		
Primes sur risques d'incendies		$256,711 65
Savoir—primes d'incendie	154,091 98	
do de mer	75,912 65	
do de rivières	15,707 07	$326,711 5
En moins, primes remboursées	$2,026 81	
do primes non déterminées	31,109 00	$33,135 84
Montant net des primes		$293,575 84
Pertes payées, savoir—		
Pertes d'incendie	$25,201 21	
do sur mer	35,216 27	
do sur rivières	3,555 25	
	$64,944 71	
Taxes et revenu intérieur	$12,281 35	
Réassurances, frais, &c. intérêt en moins	25,579 03	$121,805 19
Balance		$71,810 68
Six pour cent d'intérêt sur des certificats de scrip non payés		29,025 00
Bénéfice net		41,985 67
Montant net des primes		$293,575 84
A déduire—montant non participant pas au dividende		25,466 59
Montant net des primes participant		$268,109 27
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Placé en propriétés foncières		$42,775 75
Placé en hypothèque sur propriétés foncières		$53,200 00
Placé en bons de la ville et autres bons		107,000 00
Placé en actions de banques		46,200 00
Placé en scrip de la Compagnie d'Assurance Mutuelle		101,746 25
Prêts garantis par des actions		80,175
Effets		30,741 65
Primes en voie de perception		44,416 10
Diverses sommes dues à la Compagnie		41,715 81
En caisse		24,520 17
Total		$630,965 10

Le susdit tableau est une copie tirée des livres de la Compagnie.

CHARLES BRIGGS, Président.
L. F. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 31 mars 1865.
L. MUNIER, de Juge de Paix.

Les Directeurs ont déclaré, en faveur des actionnaires, un dividende de quinze pour cent sur le montant du stock payé; trois pour cent de ce dividende seront payés comptant et le reste sera porté au crédit du stock non encore payé. Ils ont de plus résolu de payer SIX pour cent d'intérêt sur les certificats de scrip non encore payés.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Jno J Adams	F Dorriva	
J H Elmer,	O Kohn,	
J Goldstein,	Jos Deynoodt,	
P Carmelite,	A Bouyeau,	
L F Generes,	J J Payne,	
R W Dadan,	J A Sotomayor,	
W. H. Schmidt,	A Contin,	

13—m&w A. Chiapella.

Quatrième, Cinquième et Sixième Ward.
Commission de la taxe directe des Etats Unis pour l'Etat de la Louisiane.

Bureau, rue de la Commune, No 186.
Nlle Orléans, 13 mars 1865.

LE TABLEAU DES TAXES du Quatrième, du Cinquième et du Sixième District représentatifs de la Paroisse d'Orléans (le Quatrième, le Cinquième et le Sixième Wards de la ville de la Nouvelle Orléans) est achevé; les taxes prélevées dans les dits wards, en vertu d'une loi du Congrès, laquelle est intitulée "Acte pour la perception de taxes directes dans les districts insurgés et pour d'autres fins," et à été approuvée le 7 juin 1862—devront être payées, au bureau établi de la rue Commune, Nlle Orléans, dans les soixante jours qui suivront le QUINZE MARS 1865.

Tous les terrains ou nutrocens de terre situés dans les limites des dits Districts ou Wards et sur lesquels les taxes n'auraient pas été payées dans les dits soixante jours, seront forfaits au profit des Etats Unis.

Les personnes qui réclameront payer les taxes sont priées de donner le numéro ou la description de leurs terrains ou de leurs lots. Elles feraient très bien d'apporter leurs dernières reçus de taxes.

Le Quatrième, le Cinquième et le Sixième District ou Wards sont situées entre la rue du Canal et la rue de l'Esplanade.

Les billets du Trésor sont les seuls reçus en paiement des taxes.

E. M. RANDALL,
GEO. W. AMES,
M. F. BONZANO,
Commissaires de la taxe directe des Etats-Unis
13 mars—10t pour la Louisiane

☞ VU la nouvelle pouvoir de la PLUS GRANDE CLEMENCE qui est frapper la nation, le Bureau de Commissaires de la Taxe Directe des Etats-Unis sera fermé pendant dix jours.

Le délai accordé pour payer les taxes mentionnées dans le précédent avis est augmenté de dix jours à partir de la date désignée pour le règlement des dites taxes.

E. M. RANDALL,
GEO. W. AMES,
M. F. BONZANO,
Commissaires de la taxe directe pour la Louisiane
Gerthe
E. J. DERICKSON, commis. 19avril

DIVINATION!
PREDICTION!!
DISTANCE ANNIHILATED!!!
MADAME ADAH, Pupil of Miss Lenzman
No. 95 St. Louis street.
Hours of Consultation, from 10 A. M. to P. P. M

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent
DE LA NOUVELLE-ORLEANS
NINTH ANNUAL STATEMENT.
For the Year ending December 31, 1864.

Amount of Premiums for the year ending December 31, 1864.....$120,623 25
Amount of unterminated Risks, Dec. 31, 1863.....43,895 00

Total Premiums		$164,518 25
Less Terminated Risks	$144,653 10	
On Fire Risks	16,730 17	
On Marine Risks	3,821 02	
On River Risks		$164,518 29
Less Unterminated Risks Dec. 31, 1864	59,705 00	
Less Return Premiums	1,450 00	41,159 00
Net Earned Premiums December 31, 1864		$123,359 29
Losses paid during the same period, viz		
On Fire Risks	$28,013 57	
On Marine Risks	7,514 50	
On River Risks	3,158 50	$38,681 57
Add Reinsurance, Expenses, Interest, &c. less Discount and Interest, and Profit and Loss	13,514 19	
United States, State and City Taxes	16,554 73	
Military Assessment	12,100 00	121,250 17
Balance Reserved		$2,018 40

The Company have the following assets, viz:

Invested in City and other Bonds	$582,000 00
Invested in Bank and Gas Stocks	211,500 00
Loans on Pledge of Stocks, &c	125,900 00
Scrip of Mutual Insurance Companies	51,000 00
Bills receivable for Premiums	38,415 84
Premiums Due in course of Collection	38,042 70
Uncurrent Notes	63,844 75
Cash in Bank and on hand	24,631 40
Total assets	$1,136,545 28

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.

THOMAS SLOO, President
JAS. EDWARDS, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me, this eighteenth day of January, 1865.
SAMUEL MYERS,
Second Justice of the Peace in and for the Parish of Orleans

The interest of SIX PER CENT. on the Outstanding Certificates of Profits will be paid on and after the 15th day of February next.

THOMAS SLOO, President.
JNO G. GAINES, Vice President.
JAMES EDWARDS, Secretary.

—Directors—

Jas. D. Denegre,	E. J. Hart,
Jno. C. Ricks,	H. Kershaw
J. H. Stauffer,	John G. Dalinas,
Sumpter Turner,	H. F. Baldwin,
E. Sloore.	J. H. Sree,

Thos. Sloo. 3m13 M&W&F

N. O. Mutual Insurance Company
OF NEW ORLEANS.
FIFTH ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement:

Amount of Premiums unearned 30th September, 1863.....$47,961
Premiums received during the year ending 31st December, 1864.

On Fire Risks	$211,434 75	
On Marine Risks	31,240 45	
On River Risks	6,277 18	251,952 [illegible]
Total		
Less Premiums unterminated	$59,705 00	
Less Return Premiums	1,356 34	61,061 34
Earned Premiums		$190,891 [illegible]
Losses paid, viz:		
On Fire Risks	$83,214 71	
On Marine Risks	20,261 73	
On River Risks	6,545 03	
	$110,021 47	
Reinsurance	3,765 34	
Ten per cent. returned	13,148 19	
Taxes and Subscriptions	10,476 26	
Add expenses, rent and loss, interest, on scripts, discount and interest	27,929 10	157,337 [illegible]
Net—which the Company reserves to pay Unadjusted losses		9,684 27

The Company has the following assets:

Bills receivable for premiums	37,308 18
Due for premiums in course of collection	51,782 50
Invested in bonds and bank stocks	$143,184 50
Interest in Railroad stocks	22,311 50
Loans on pledges of bank stocks, &c	18,027 70
Loans on mortgage	52,080 00
Scrip of Companies	11,970 00
Cash	17,544 17
Total amount of assets	$303,229 16

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of said Company.

O. GAILLARD, President.
H. CASTAREDE, Secretary.

The Board of Trustees have resolved to pay SIX PER CENT. INTEREST on the outstanding certificates of profits on and after the 9th day of February, 1865.

O. GAILLARD, President.
H. CASTAREDE, Secretary.

—TRUSTEES—

J. Lorber,	Jas. A. White,
H. D'Meza,	Ar. Hillenberger,
J. Lemoine,	Jno Gausse,
Dque Bouligny	J. A Stenne,
A. Bidault,	A. Vertain Degruy,
A. Marquez,	T. Avendano,
	O Gaillard

Citizens' Mutual Insurance Company
NEW ORLEANS, December 14, 1864.

IN conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement:

Amount of premiums received for the year ending November 30th, 1864.....$159,148 23
Total:
Fire Premiums.....$118,189 81
Marine Premiums.....27,893 41
River Premiums.....12,065 41
Less Premiums unterminated.....$20,718 10
Returned Premiums.....1,356 34 $19,361 [illegible]
Earned Premiums.....$139,431 94
Losses paid, viz:
On Fire Risks.....$33,524 81
On Marine Risks.....20,261 73
On River Risks.....8,545 03
Reinsurance.....3,765 34
Ten per cent. returned.....13,148 19
Taxes and Subscriptions.....10,476 26
Add expenses, rent and loss, interest, on scripts, discount and interest.....27,929 10 — 137,577 47
Net—which the Company reserves to pay Unadjusted losses.....$1,854 47

The Company has the following assets:

Bills receivable for premiums	27,708 15
Due for premiums in course of collection	51,782 50
Invested in bonds and bank stocks	$143,184 50
Interest in Railroad stocks	22,311 50
Loans on pledges of bank stocks, &c	18,027 70
Loans on mortgage	52,080 00
Scrip of Companies	11,970 00
Cash	17,544 17
Total amount of assets	$303,229 16

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of said Company.

O. GAILLARD, President.
H. CASTAREDE, Secretary.

The Board of Trustees have resolved to pay SIX PER CENT. INTEREST on the outstanding certificates of profits on and after the 9th day of February, 1865.

O. GAILLARD, President.
H. CASTAREDE, Secretary.

—TRUSTEES—

J. Lorber,	Jas. A. White,
H. D'Meza,	Ar. Hillenberger,
J. Lemoine,	Jno Gausse,
Dque Bouligny	J. A Stenne,
A. Bidault,	A. Vertain Degruy,
A. Marquez,	T. Avendano,
	O Gaillard

Compagnie d'Assurance Mutuelle
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
DIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1864		$81,5[illegible]
Savoir: sur les risques d'incendie	$51,665 49	
dito de mer	24,347 34	
dito de rivière	3,012 72	$81,5[illegible]
Moins les primes remises	1,815 63	
Primes sur les risques non terminées	13,711 17	15,351 56 — $[illegible]
Montant net du crédit du compte de profits et pertes		13,302 [illegible]
Primes payées dans l'année		[illegible]
Pertes payées dans la même période, savoir:		
Sur les risques d'incendie	9,552 63	
dito de mer	16,003 47	
dito de rivière	1,757 44	27,313 17
Moins les pertes sur assurances	13,475 34	
Réassurances	3,347 50	
Taxes	6,638 16	
Dépenses, intérêt en moins	10,107 42	33,568 [illegible] — 21,112 [illegible]
Gain net		[ill